

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

#### Service de la concertation des arrondissements Direction des travaux publics

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux  
**Appel d'offres :** SCA-18-01  
**Descriptif :** Réfection de la structure de chaussée dans le lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras 1 – pulvérisation et stabilisation  
**Date d'ouverture :** 25 septembre 2018 à 13h30  
**Dépôt de garantie :** 10 % du montant total de la soumission, incluant les taxes.  
**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : scacontrat@ville.montreal.qc.ca  
**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 7 septembre 2018.  
**Visite supervisée des lieux :**  N/A.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 7 septembre 2018.

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

---

**Journaux de publication :** Le Devoir  Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

**Système à deux enveloppes :** oui \_\_\_\_\_ non

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ?

Le soumissionnaire doit, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers.